

# Règlement « CASINO 2000 CARD »

Version du 23/07/2019

## Article 1 : OBJET DE LA « CASINO 2000 CARD »

La carte « CASINO 2000 CARD » est mise à la disposition aux Clients de « Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s », situé Rue Flammang, L – 5618 Mondorf-les-Bains (ci-après « CASINO 2000 ») suivant les conditions énumérées dans le présent Règlement. Cette carte a pour objet (1) de permettre au Client de créditer des fonds à travers une transaction à un guichet de caisse, (2) de transférer des crédits sur une des machines à sous proposées par CASINO 2000, (3) de retirer des avoirs sur des machines à sous et ceci jusqu'au maximum prévu pour les différents types de cartes. La « CASINO 2000 BONUS CARD » permet en plus de collecter des points « BONUS » à travers des mises effectuées sur les machines à sous et les stations de jeux électroniques et de jeux semi-automatiques.

## Article 2 : TYPES DE « CASINO 2000 CARD » ET MODALITES D'OBTENTIONS

CASINO 2000 met à disposition 3 types de « CASINO 2000 CARD » au choix du Client :

1. La « CASINO 2000 CARD », limitée à un maximum de 250 euros (ici « CARTE BLEUE ») ;
2. La « CASINO 2000 CARD », limitée à un maximum de 2.000 euros (ici « CARTE ORANGE ») ;
3. La « CASINO 2000 BONUS CARD », limitée à un maximum de 2.000 euros (ici « CARTE BONUS ») avec la possibilité de collecter des points « BONUS ».

## Article 3 : CONDITIONS D'UTILISATION APPLICABLES AUX 3 TYPES DE « CASINO 2000 CARD »

1. La « CASINO 2000 CARD » n'est utilisable que sur les appareils à sous et les stations de jeux électroniques et de jeux semi-automatiques dans l'enceinte de CASINO 2000. La « CASINO 2000 CARD » ne pourra servir comme quelconque moyen de paiement pour d'autres services offerts ou prestés par CASINO 2000.
2. CASINO 2000 se réserve le droit de changer les montants maximum des transactions relatives aux trois (3) types de « CASINO 2000 CARD », ce dont le Client sera informé le cas échéant.
3. Les montants prépayés par le Client et transférés sur la « CASINO 2000 CARD » seront payés comptant par le Client lors de la remise de la « CASINO 2000 CARD » et ne pourront faire l'objet d'aucun crédit de la part de CASINO 2000.
4. La « CASINO 2000 CARD » reste la propriété de CASINO 2000.
5. L'usage de la « CASINO 2000 CARD » est strictement personnel. Elle ne pourra en aucun cas être vendue ou prêtée à un tiers. Le transfert d'argent entre deux cartes de Clients différents est techniquement impossible.
6. Les paiements de soldes de la « CASINO 2000 CARD » en faveur du Client seront réalisés en caisse selon les modalités de paiement décrites dans ce Règlement. A chaque paiement de soldes, une pièce d'identité valide pourra être demandée au Client à la caisse.
7. Toute « CASINO 2000 CARD » oubliée sur un appareil à sous ou retrouvée devra être immédiatement remise au personnel de jeu de CASINO 2000.
8. CASINO 2000 décline toute responsabilité, en cas de dommages ou d'abus subis par un Client en raison de la perte ou du vol de sa « CASINO 2000 CARD », ou du non-respect du présent Règlement. CASINO 2000 se réserve le droit de bloquer les « CASINO 2000 CARD » déclarées volées ou perdues.

9. Pour pouvoir utiliser une « CASINO 2000 CARD » le Client doit se soumettre à l'ensemble des articles du présent Règlement.
10. Pour utiliser une « CASINO 2000 CARD », le Client ne pourra pas faire l'objet d'une interdiction d'accès aux salles de jeux de CASINO 2000.
11. Le Client déclare être le bénéficiaire effectif de ses mises et gains et que les fonds utilisés pour ses mises n'ont pas une origine criminelle, de quelque nature que ce soit et en particulier.
12. Les données à caractère personnel des Clients sont traitées par CASINO 2000, qui est le responsable du traitement. La collecte et l'enregistrement de ces données se base sur des obligations légales, découlant du Règlement grand-ducal du 12 février 1979 pris en exécution des articles 6 et 12 de la loi du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives, et de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen.  
CASINO 2000 collecte ces données à caractère personnel afin :
  - d'offrir les services de CASINO 2000. Si le Client n'accepte pas de renseigner ses données, il ne pourra pas profiter d'une « CASINO 2000 CARD » et des avantages liés ;
  - de satisfaire à ses obligations légales ;
  - d'envoyer des informations sur nos services, produits et événements, si le Client a accepté de les recevoir.Los données à caractère personnel des Clients sont conservées par CASINO 2000 en conformité avec obligations légales pour une durée de 5 ans après la dernière transaction financière à CASINO 2000.  
CASINO 2000 garantit la confidentialité des données à caractère personnel des Clients et assure que ces données ne sont pas communiquées à des tiers, à l'exception de prestataires de services liés aux activités de CASINO 2000. CASINO 2000 est également tenu de communiquer certaines données à caractère personnel de ses Clients aux autorités dans la mesure où cette divulgation est visée par la loi ou par des décisions judiciaires.  
Le Client a le droit d'accéder, de rectifier et dans certaines circonstances, de demander la suppression de ses données à caractère personnel. Si le Client a donné son consentement pour recevoir des informations sur les services et produits de CASINO 2000, il peut le retirer à tout moment.  
Le Client peut introduire une réclamation concernant le traitement de ses données à caractère personnel auprès de la Commission nationale de la protection des données ([www.cnpd.lu](http://www.cnpd.lu)).  
Le Client qui souhaite plus d'informations peut contacter le délégué à la protection des données de CASINO 2000 à l'adresse suivante [dpo@casino2000.lu](mailto:dpo@casino2000.lu) ou consulter la Politique de confidentialité disponible sur le site web [www.casino2000.lu](http://www.casino2000.lu).
14. CASINO 2000 se réserve le droit de supprimer la distribution et l'utilisation des « CASINO 2000 CARD » avec un préavis de 3 mois. Les Clients qui utilisent une de ces cartes seront alors informés.
15. En cas d'arrêt de la distribution et de l'utilisation des « CASINO 2000 CARD », les Clients pourront se faire restituer les montants restants sur leurs cartes sans limitation dans le temps, à l'exception des points « BONUS » pour lesquels une limite d'utilisation est définie à l'article 6, point 7 du présent Règlement.
16. CASINO 2000 ne pourra pas être tenu responsable, si entre le moment du constat de perte ou de vol d'une « CASINO 2000 CARD » et le blocage du compte Client correspondant, des avoirs ou bien des points auraient été utilisés frauduleusement par d'autres Clients.
17. CASINO 2000 se réserve le droit de refuser la délivrance, de suspendre l'utilisation ou de supprimer la « CASINO 2000 CARD » de tout Client s'étant livré à une utilisation frauduleuse de sa carte.

18. CASINO 2000 se réserve le droit de poursuivre en justice toute personne ayant tenté ou réalisé un usage frauduleux de la « CASINO 2000 CARD » et/ou des informations relatives.
19. Le présent Règlement peut être consulté en permanence dans les salles de jeux de CASINO 2000. CASINO 2000 se réserve le droit de l'adapter en fonction de l'évolution des services fournis. Les modifications apportées entrent en vigueur dès leur publication. Il appartient au Client de consulter régulièrement le Règlement. Le client peut demander une copie du Règlement valable au jour de sa demande.
20. Le présent Règlement est soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg seront seuls compétents pour toute contestation entre le Client et CASINO 2000, cette dernière pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, serait normalement compétente.

#### **Article 4 : CONDITIONS D'UTILISATION SPECIFIQUES APPLICABLES A LA « CARTE BLEUE »**

1. La CARTE BLEUE est récupérable à la caisse ou au « Guichet CARD » du CASINO 2000, à raison d'une CARTE BLEUE par Client et sans aucune formalité d'inscription.
2. La validité de la CARTE BLEUE est limitée à une journée, du moment de sa distribution jusqu'à la fermeture de la salle des appareils à sous. La CARTE BLEUE sera revalidée sur simple demande. Le solde inhérent de la CARTE BLEUE sera payé sur simple demande du Client selon les mêmes conditions que les autres CASINO 2000 CARD. Une pièce d'identité valide peut être demandée à la caisse lors de la récupération de la CARTE BLEUE et/ou lors du paiement du solde au Client.

#### **Article 5 : CONDITIONS D'UTILISATION SPECIFIQUES APPLICABLES A LA « CARTE ORANGE »**

1. La CARTE ORANGE est uniquement récupérable au « Guichet Club » du CASINO 2000. Une formalité d'inscription est obligatoire, nécessitant la présentation d'une pièce d'identité valide.
2. La validité de la CARTE ORANGE est limitée à 30 jours après la dernière transaction. Le solde inhérent peut être payé à tout moment durant la période de validité de la CARTE ORANGE, sur simple demande du Client et présentation d'une pièce d'identité valide à la caisse. Après 30 jours sans avoir effectué de nouvelle transaction, la CARTE ORANGE n'est plus valide et devra être réactivée. Le solde inhérent à la CARTE ORANGE sera payé sur simple demande du Client, sans limitation dans le temps, sur présentation d'une pièce d'identité valide à la caisse.

#### **Article 6 : CONDITIONS D'UTILISATION SPECIFIQUES APPLICABLES A LA « CARTE BONUS »**

1. Toutes les conditions d'utilisation spécifiques telles que définies à l'article 5 du présent Règlement concernant la CARTE ORANGE, sont également valables pour la CARTE BONUS.
2. L'utilisation de la CARTE BONUS permet au client de collectionner des points "BONUS", en fonction de ses mises effectuées avec la CARTE BONUS introduite dans la fente prévue à cet effet d'une machine à sous, des stations de roulette électronique et des jeux semi-automatiques. Le BONUS est seulement attribué, si le total des mises sur la totalité des jeux atteint au moins 1 (un) euro, en ayant la CARTE BONUS insérée. Les points « BONUS » sont attribués uniquement (1) à l'issue d'une mise et d'un jeu effectué et (2) seulement, si le Client qui a effectué la mise et qui a fait le jeu a été identifié par la machine à sous à travers

sa CARTE BONUS. La CARTE BONUS est gratuite et n'est pas liée à l'achat. Son utilisation est autorisée par décision du Ministère des Finances du 20 septembre 2017.

3. CASINO 2000 communique les modalités d'attribution des points « BONUS » de manière transparente : ces modalités d'attribution et toute modification dans ces modalités sont détaillées en Annexe 1 au présent Règlement qui peut être consulté en permanence dans les salles de jeux de CASINO 2000 et sur son site web à l'adresse [www.casino2000.lu](http://www.casino2000.lu).
4. Les points "BONUS" sont échangeables contre des parties de jeux sur les machines à sous dès le moment qu'ils atteignent la contre-valeur minimum requise en euros pour engager un jeu telle qu'indiquée sur les machines à sous, stations de roulette électronique et jeux semi-automatiques concernées. Les cumuls de points « BONUS » inférieurs à une contre-valeur de un (1) centime d'euro resteront sur le compte du Client selon les limites d'utilisations définies au point 7 de cet article. Un remboursement en argent comptant est possible, si la valeur des points "BONUS" en euro correspond au minimum à dix (10) euros. Le remboursement de l'argent comptant se fait aux caisses du CASINO 2000.
5. Les mises effectuées pour des parties de jeux réalisées avec des points « BONUS » ne génèrent pas de points « BONUS » additionnels.
6. Les Clients peuvent à tout moment consulter leur solde de points et connaître la valeur en argent comptant de leurs points en consultant les informations relatives à leur CARTE BONUS sur les écrans des machines à sous, des stations de roulette électronique et des jeux semi-automatiques.
7. La date limite d'utilisation des points "BONUS" est fixée à 365 jours après la date à laquelle les points ont été obtenus.
8. CASINO 2000 se réserve le droit de supprimer l'attribution des points « BONUS » avec un préavis de 3 mois. Les Clients qui utilisent une de ces cartes seront alors informés et le présent Règlement sera adapté. Après ce préavis, les points « BONUS » qui n'auront pas été utilisés seront définitivement perdus. Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation à l'égard de CASINO 2000 à ce titre.

La Direction

## ANNEXE 1

### L'attribution des points « BONUS »

1 point BONUS correspond à 1 Cent.

Un BONUS qui correspond à 1 cent par 100 euros de mises d'au moins 1 euro est distribué selon les conditions détaillées du Règlement « CASINO 2000 CARD ». Cette attribution de BONUS est valable en permanence. Elle est appelée « BASE BONUS ».

Le « BASE BONUS » peut être diminué ou augmenté selon le type de machine à sous, des stations de roulette électronique et des jeux semi-automatiques, selon le jeu installé. Les machines à sous, les stations de roulette électronique et les jeux semi-automatiques qui distribuent un BONUS sont marqués par une affiche. Cette affiche informe, si le « BASE BONUS » est payé 1 (une) fois, 1,5 (une et demi) fois, 2 (deux) fois, soit 0,5 (la moitié) fois. L'attribution des BONUS est fonction de l'information sur cette affiche. Ce BONUS sera le BONUS habituel de la machine à sous, de la station de roulette électronique ou de la station de jeux semi-automatiques.

Le BONUS habituel peut être multiplié pour une durée définie. Le multiplicateur appliqué peut être valable pour une partie ou la totalité des machines à sous, des stations de roulette électronique ou des stations de jeux semi-automatiques, qui distribuent des BONUS.

Le multiplicateur du BONUS valable pour une durée définie sera affiché de manière bien visible dans la salle de jeux de CASINO 2000.

Le multiplicateur du BONUS valable pour une durée définie sera également communiqué régulièrement par les employés de CASINO 2000.

Si le Client l'accepte, le multiplicateur du BONUS et la période prévue seront également communiquées par texto sur son téléphone portable, soit par email.

CASINO 2000 peut octroyer de manière discrétionnaire des points BONUS supplémentaires lors de campagnes marketing.